

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 3040

présenté par  
M. Lainé et Mme Lasserre

-----

**ARTICLE 1ER A****RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la première phrase de l’alinéa 61, substituer au nombre :

« 1,1 »

le nombre :

« 2 M ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 64, substituer au nombre :

« 350 »

le nombre :

« 220 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d’augmenter le montant des appels à projets visant à soutenir les modes actifs, notamment le vélo et la marche à pied. En effet, les montants prévus dans le rapport du Gouvernement ne seront pas suffisants pour atteindre les objectifs du plan vélo, à savoir une part modale du vélo à 9 % d’ici 2024.

Le présent amendement fixe donc à 200M€ par an le montant des appels à projets. Ces dépenses doivent être considérées comme des investissements qui entraineront des retombées économiques et des retours sur investissement pour l'État à court terme, notamment en matière de santé.